

## Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigél

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigél
<b>Autres moyens d'identification</b>	55-820C, 55-840C, 55-851C, 55-862C, 55-891C, 55-902C, 15-292, 25-299, 35-233F1, 35-233PRES, 35-243F1, 35-291SO, 35-292C, 35-292PRES, 35-292SO, 35-293C, 55-930C, 55-941C, 55-952C
<b>Usage recommandé</b>	Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Inconnu.
<b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b>	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
<b>Numéro de la FDS</b>	17840038

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2B; Cancérogénicité - catégorie 1B; Toxicité pour la reproduction - catégorie 1B; Toxicité pour la reproduction - Effets sur ou via l'allaitement; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 1; Danger par aspiration - catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :  
Danger

#### Mention(s) de(s) danger(s) :

Liquide et vapeur inflammables.

Nocif par contact cutané.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation de la peau et des yeux.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Peut provoquer le cancer.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Risque avéré d'effets graves pour les organes (appareil auditif (ouïe), sang, yeux, reins, foie, système nerveux, peau) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Identificateur du produit : Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigél - Ver. 1

FDS No. : 178400

Date de préparation : le 21 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 01 de 10

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ne pas respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection des yeux

Intervention :

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour l'extinction.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Disposer du contenu/récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

**Autres dangers**

Inconnu.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Xylene (mixed isomers)	1330-20-7	60-100		
Ethylbenzene	100-41-4	10-30	Constituent in complex mixture	

Identificateur du produit : Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigel - Ver. 1

FDS No. : 178400

Date de préparation : le 21 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 02 de 10

Nitric acid, 2-ethylhexyl ester	27247-96-7	3-10	
Toluene	108-88-3	1-5	Constituent in complex mixture

## Notes

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un des produits dangereux visés par une FDS génériques diffère de la concentration ou plage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

### Mesures de premiers soins

#### Inhalation

Prendre des précautions afin de prévenir un incendie (p. ex. enlever les sources d'inflammation). Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer immédiatement, à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

#### Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

#### Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

#### Organes cibles

Appareil auditif (ouïe), sang, yeux, reins, foie, système nerveux, peau.

#### Instructions particulières

Identificateur du produit : Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigél - Ver. 1

FDS No. : 178400

Date de préparation : le 21 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 03 de 10

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

#### **Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit**

Dermatite.

## **SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

### **Agents extincteurs**

#### **Agents extincteurs appropriés**

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

#### **Agents extincteurs inappropriés**

Aucun connu.

### **Dangers spécifiques du produit**

Liquide et vapeur inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Peut s'enflammer suite à une décharge statique. Peut accumuler une charge électrostatique par écoulement, par éclaboussure ou par agitation. Le liquide peut flotter et se déplacer vers des endroits distants et/ou propager des flammes. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert. Voir la Section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour les points d'éclair et les limites d'explosivité. Peut s'accumuler en quantités dangereuses dans les espaces bas, surtout dans des espaces clos, ce qui crée un risque d'incendie et/ou un danger pour la santé. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; aldéhydes toxiques et inflammables.

### **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire.

### **Précautions relatives à l'environnement**

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## **SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les

Identificateur du produit : Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigél - Ver. 1

FDS No. : 178400

Date de préparation : le 21 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 04 de 10

vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Nitric acid, 2-ethylhexyl ester	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Xylene (mixed isomers)	100 ppm	150 ppm	100 ppm	150 ppm		
Ethylbenzene	100 ppm	125 ppm	100 ppm	125 ppm		
Toluene	20 ppm A4	Non établie	100 ppm	150 ppm		

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement. N'utiliser que des matériaux incombustibles compatibles pour les murs, les planchers, le système de ventilation, les épurateurs d'air, les palettes et les rayonnages. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

#### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Les matériaux convenables sont les suivants : caoutchouc de nitrile.

#### Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence</b>	Disponibles dans ces couleurs : clair, jaune, or, rouge, bleu, vert, orange, rose, Orange, violet, blanc, brun. Dimension des particules: Sans objet
<b>Odeur</b>	Pas disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Pas disponible
<b>pH</b>	Sans objet

Identificateur du produit : Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigél - Ver. 1

FDS No. : 178400

Date de préparation : le 21 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 05 de 10

<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible
<b>Point d'éclair</b>	25 °C (77 °F) (en vase clos) (estimé)
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet
<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	0.886 - 0.892 à 20 °C
<b>Solubilité</b>	Pas disponible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Sans objet
<b>Viscosité</b>	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
<b>Autres informations</b>	
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Formule moléculaire</b>	Sans objet
<b>Poids moléculaire</b>	Sans objet
<b>Densité en vrac</b>	Sans objet
<b>Tension superficielle</b>	Sans objet
<b>Température critique</b>	Sans objet
<b>Tension de vapeur à 50 °C</b>	Sans objet
<b>Concentration des vapeurs à saturation</b>	Sans objet

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Inconnu.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

### Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

### Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium), acides forts (p. ex. acide chlorhydrique).

Non corrosif pour les métaux.

### Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; aldéhydes très toxiques et inflammables; produits chimiques irritants; produits chimiques toxiques.

Identificateur du produit : Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigel - Ver. 1

FDS No. : 178400

Date de préparation : le 21 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 06 de 10

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau.

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Nitric acid, 2-ethylhexyl ester	Pas disponible	> 10 ml/kg bw (rat)	> 5 ml/kg bw (lapin)
Xylene (mixed isomers)	6350 mg/m <sup>3</sup> (rat mâle) (4 heures d'exposition)	3523 mg/kg (rat)	> 1700 mg/kg (lapin)
Ethylbenzene	4400 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	3500 mg/kg (rat)	15380 mg/kg (lapin)
Toluene	12500-28800 mg/m <sup>3</sup> (rat) (4 heures d'exposition)	> 5580 mg/kg (rat)	12125 mg/kg (lapin)

ATE: 5918.79 mg/m<sup>3</sup> 4 hr (Rat)

ATE: 3462.76 mg/kg (Rat)

ATE: 1913.18 mg/kg (Rabbit)

### Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une irritation modérée à sévère.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une légère irritation. La vapeur irrite aussi les yeux.

### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

#### Inhalation

Nocif selon les données chez l'humain. Dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience.

#### Absorption par la peau

Peut être nocif selon les données chez l'humain.

#### Ingestion

Peut être nocif selon les données chez l'humain. Si de grandes quantités sont avalées dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience.

### Danger par aspiration

Peut causer les lésions pulmonaires en cas d'inhalation, selon les données chez l'humain. Peut causer la mort.

### Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Cause En cas d'inhalation : effets sur le système nerveux central, syndrome lié aux solvants organiques.

Cause À la suite d'un contact cutané : dermatite.

Peut causer effets nocifs sur les reins, effets nocifs sur le foie.

Peut causer En cas d'inhalation : perte auditive, effets nocifs sur l'appareil auditif (ouïe). Une exposition à ce produit chimique et à un bruit fort peut causer une perte auditive supérieure à celle attendue suite à une exposition au bruit uniquement.

Peut causer Les analyses de sang pourraient montrer des résultats anormaux.

Peut causer déficiences dy système immunitaire.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

### Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Nitric acid, 2-ethylhexyl ester	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Identificateur du produit : Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigel - Ver. 1

FDS No. : 178400

Date de préparation : le 21 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 07 de 10

Xylene (mixed isomers)	Groupe 3	A4	Non listée	Non listée
Ethylbenzene	Groupe 2B	A3	Non listée	Non listée
Toluene	Groupe 3	A4	Non listée	Non listée

### Toxicité pour la reproduction

#### Développement de la progéniture

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. Reconnu(e) comme pouvant causer : poids réduit, modifications du comportement de longue durée, perte auditive, effets mineurs réversibles (p. ex. ossification retardée).

#### Fonction sexuelle et la fertilité

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

#### Effets sur ou via l'allaitement

Peut être transféré dans le lait maternel. Peut être nocif pour les bébés allaités.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

### Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

### Écotoxicité

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Nitric acid, 2-ethylhexyl ester	2 mg/L (Zebra Fish; 96 heures)	Pas disponible		
Xylene (mixed isomers)	13.4 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce)	150 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau))		
Ethylbenzene	88.00 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	2.90 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Toluene	7.63 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce)	8 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 24 hr)		

#### Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Xylene (mixed isomers)	Pas disponible		Pas disponible	
Ethylbenzene	Pas disponible		Pas disponible	
Toluene	5.44 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite		Pas disponible	

Identificateur du produit : Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigél - Ver. 1

FDS No. : 178400

Date de préparation : le 21 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 08 de 10

**Persistence et dégradation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible.

**SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION****Les méthodes d'élimination**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Xylene (mixed isomers))	3	III
DOT É.-U	1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Xylene (mixed isomers))	3	III

**Dangers environnementaux** Sans objet

**Précautions spéciales** Veuillez noter : Dans des conteneurs de 5 L (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme un « quantités limitées » « Bien de consommation » en vertu du règlement TMD.  
Dans des conteneurs de 5 litre (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » sous le règlement sur le DOT

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

**SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION****Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement**

Aucun connu.

**Canada****Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

**États-Unis****Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)**

Identificateur du produit : Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigél - Ver. 1

FDS No. : 178400

Date de préparation : le 21 mars, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 09 de 10

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

### **Autres listes réglementaires des É-U**

California Proposition 65 :

WARNING: Cancer and Reproductive Harm - [www.P65Warnings.ca.gov/product](http://www.P65Warnings.ca.gov/product).

### **Réglementation personnalisée 1**

Certification de conformité générale à la loi 2008 Consumer Product Safety Improvement Act: La fournisseur identifié à la Section 1 de cette FDS a évalué ce produit et certifie qu'il est étiqueté et emballé conformément aux dispositions applicables de la loi Federal Hazardous Substance Act, comme indiqué dans 16 CFR 1500 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Le cas échéant, les produits nécessitant une fermeture à l'épreuve des enfants sont emballés conformément à la loi Poison Prevention Packaging Act, comme indiqué dans 16 CFR 1700 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Toutes les fermetures ont été testées conformément aux protocoles les plus récents. Aucun autre test n'est requis pour certifier la conformité aux dispositions ci-dessus. La date de fabrication est estampillée sur le contenant du produit.

## **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**FDS préparée par** Département réglementation et conformité

**Numéro de téléphone** 905-878-5544

**Date de préparation** le 21 mars, 2017

**Références** Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

**Autres informations** Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au [www.recochem.com](http://www.recochem.com).

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.

**Avis** Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

---

Identificateur du produit : Traitement diesel, Traitement diesel avec Antigél - Ver. 1

FDS No. : 178400

Date de préparation : le 21 mars, 2017

Date de la plus récente  
version révisée :

Page 10 de 10